Villers festival
13 et 14 mai 2023
VILLERS LÈS NANCY
villers-bd.com

Le festival VILLERS BD présente son
CONCOURS de BD 2023

IMAGINE UNE BANDE DESSINÉE SUR LE THÈME

PROTÉGEONS LA NATURE !

VILLERS lès NANCY · Ville de Vandœuvre lès-Nancy · Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine · Département Meurthe et Moselle · métropole Grand Nancy · Clairefontaine · Batigère Grand Est · Crédit Mutuel Laxou-Villers 36B avenue de la Libération - 54600 Villers-lès-Nancy · MAIF · Harmonie mutuelle Groupe VYV · villes immobilier · Jean Lamour · color'i · librairie - papeterie QUANTIN · Comédie des Fées Villers lès Nancy

CONCOURS de BANDE DESSINÉE : le RÉGLEMENT

PROTÉGEONS LA NATURE !

ARTICLE 1

Dans le cadre de son **onzième festival** qui se déroulera les **13 et 14 mai 2023**, l'association **VillersBD** organise un concours amateur de planches de bande dessinée.
Chaque candidat proposera une bande dessinée faisant intervenir **la mascotte de VillersBD** avec d'autres personnages de son choix dans un récit mettant en scène **la protection de la nature, de la planète, de l'environnement, ou illustrant des thèmes associés comme la pollution, le gaspillage, le réchauffement climatique, etc.**

ARTICLE 2

La date limite de remise des planches est fixée au **15 avril 2023**, cachet de la poste faisant foi.
Les planches doivent être adressées à :
Madame Suzanne Masini, VillersBD,
3 rue Saint Sébastien – 54600 Villers-lès-Nancy.

ARTICLE 3

Le concours est gratuit.
Tous les participants attestent n'avoir jamais été publiés dans une revue professionnelle.

ARTICLE 4

Le format et le nombre de planches sont imposés et dépendent des catégories.

ARTICLE 5
CANDIDATS PARTICULIERS

Le concours est ouvert aux particuliers résidant dans la région Grand Est, suivant plusieurs catégories :

P1	Particuliers âgés de moins de 12 ans	Format A4 obligatoire. Une planche unique par candidat.
P2	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
P3	Particuliers âgés de plus de 18 ans	

Chaque planche comprendra obligatoirement au recto un bandeau réservé en bas de page avec, lisiblement écrits, la catégorie, les nom (en capitales), prénom (en script), et âge du candidat.
L'adresse postale, le téléphone et une adresse mail figureront au verso.
Les œuvres ne pourront être rendues que sur le site du festival, le 14 mai 2023, après 18h00.

ARTICLE 6
CANDIDATURES SCOLAIRES

Le concours est ouvert aux établissements scolaires de la Métropole du Grand Nancy, suivant plusieurs catégories :

M	Classes d'écoles maternelles situées dans la Métropole du Grand Nancy	Travail collectif 1 ou 2 planche(s) Format A3
CE	Classes de cours élémentaire situées dans la Métropole du Grand Nancy	Travaux de groupes 2, 4 ou 6 planches numérotées Format A4 **ou** Une planche A4 unique par candidat individuel
CM	Classes de cours moyen situées dans la Métropole du Grand Nancy	
MGN	Autres classes de la Métropole du Grand Nancy, tous niveaux	Une planche A4 unique par candidat individuel

Chaque planche des catégories scolaires comprendra obligatoirement au recto un bandeau réservé en bas de page avec, **lisiblement écrits** au crayon, la catégorie, la classe, l'établissement, la commune, les nom(s) et prénom(s) (en majuscules), et âge(s) des candidats.
Les classes de CE et CM qui présenteraient des planches en A3 prendraient le risque de ne pas voir leurs travaux exposés pour des raisons pratiques.

ARTICLE 7
CANDIDATS D'OERLINGHAUSEN

Le concours est ouvert aux particuliers et aux établissements scolaires d'Oerlinghausen, ville jumelée avec Villers lès Nancy.

OE1	Particuliers âgés de moins de 12 ans	Format A4 obligatoire Une planche unique par candidat
OE2	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
OE3	Particuliers âgés de plus de 18 ans	
OEK	Kindergarten *(Textes en allemand)*	Travail collectif 1 ou 2 planche(s) Format A3
OEP	Primarstufe *(Textes en français ou en allemand)*	Travaux de groupes 2, 4 ou 6 planches numérotées Format A4 ou Une planche A4 unique par candidat individuel
OEG	Gymnasium *(textes en allemand)*	Une planche A4 unique par candidat individuel

Les planches d'Oerlinghausen comprendront des bandeaux identiques à ceux prévus pour les planches françaises (articles 5 et 6).

ARTICLE 8

Pour les candidats mineurs et/ou scolaires, les **autorisations suivantes seront obligatoirement collées au dos des planches** :

- Autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné Mme / M . . . . . .
demeurant . . . . . .
- autorise mon enfant . . . . . .
né(e) le . . . . . à . . . . . .
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival 2023,
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.
À . . . . . , le . . . . . .
E-mail . . . . . .

- Autorisation du chef d'établissement avec tampon de l'établissement pour les scolaires.

Je soussigné Mme / M . . . . . .
directrice/ directeur de . . . . . .
autorise les élèves de la classe . . . . . .
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival 2023,
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.
À . . . . . , le . . . . . .
Tampon

E-mail . . . . . Téléphone . . . . . .

ARTICLE 9

Chaque récit sera basé sur un **scénario complet** et clair, avec début, développement et fin.
Toutes les **techniques manuelles** seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, pastels, peintures.
La mise en couleur par procédé numérique est acceptée mais doit être signalée.

ARTICLE 10

La **mascotte VillersBD** doit de préférence être un personnage appartenant à l'action et ne pas être simplement un élément de décor ou de figuration. **Quelques exemples** illustrent ce règlement.
Les autres personnages seront des **créations originales** et ne devront pas être issues d'œuvres publiées.

ARTICLE 11

L'histoire, l'ambiance, les personnages ou le décor évoqueront obligatoirement la protection de la nature et de l'environnement. Ce thème général imposé pourra être considéré dans un sens plus large et l'histoire pourra évoquer des thèmes, **associés comme la pollution, le gaspillage, le réchauffement climatique, etc.**

ARTICLE 12

Toutes les planches pourront être exposées et/ou publiées dans le cadre du festival VillersBD, par l'association elle-même ou un de ses partenaires.
L'association s'engage à respecter les droits moraux des auteurs, qui ne pourront prétendre à aucune contrepartie financière, ni droit d'auteur ou de diffusion.
Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son travail ; les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports actuels ou futurs.

ARTICLE 13

Le **jury** est composé de représentants de l'association, de son partenariat, de la presse et de dessinateurs ou scénaristes invités.
Le jury appréciera le **respect du présent règlement**.
Il prendra aussi en compte l'originalité, la clarté et autres qualités du **scénario** (réalisation, découpage), et en particulier la présence d'une fin (chute), comique ou non.
Il évaluera bien sur le **travail graphique** (personnages et décors), la mise en couleurs, y compris la propreté et le soin de l'ensemble et en particulier **la lisibilité des textes**.
Les participants au concours acceptent le présent règlement dans sa globalité et renoncent à toute réclamation quant aux résultats proclamés.
Aucune réclamation ne pourra être faite contre l'association VillersBD en cas de dommage, retard ou perte dans l'envoi des planches ou lors du festival.
L'association décline de même toute responsabilité en cas de **détérioration** ou de **perte** de planches.
L'association se réserve la possibilité, **en cas de force majeure** ou de toute cause indépendante de sa volonté, de modifier, de reporter ou même d'annuler le concours.

ARTICLE 14

La remise des prix aura lieu durant le festival, le samedi pour les particuliers et le dimanche pour les scolaires.
Les prix seront constitués d'albums de BD, de matériels de dessins et autres récompenses.

ARTICLE 15

En application de **la Loi Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978, art. L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ou leurs responsables légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'association.
Dans les faits, ne sont conservés sur un fichier, et uniquement le temps du festival, que les noms, prénoms, âges et coordonnées des candidats individuels, les prénoms, âge, classes et établissements des candidats scolaires.

ARTICLE 16

Pour faciliter le travail scolaire sur le vocabulaire et la réalisation d'une bande dessinée, une des deux expositions présentées lors des derniers festivals pourra être prêtée aux classes pour une durée d'une semaine.
Expositions visibles sur le site **www.villers-bd.com**

Maquette et dessins : Fabien Veançon